



**Une concurrence moins intense serait-elle plus
« verte » ?**

Ou comment éviter le piège des « bons » cartels

Edito p. 1-2

Chronique p. 3-6

Adécouvrir p. 7-11

Vie du laboratoire p. 12-16

Publications p. 17-20





Nadine Levratto
Directrice d'EconomiX



Saïd Souam
Directeur adjoint
d'EconomiX

Crée en 2005, EconomiX est un laboratoire de recherche de l'Université Paris Nanterre et du CNRS (UMR 7235) en économie alliant des démarches empiriques à des développements théoriques. Rassemblant environ 180 membres, EconomiX est l'un des quatre pôles majeurs de recherche et de formation à la recherche en économie d'Île-de-France. Les activités de recherche d'EconomiX sont structurées autour de trois axes complémentaires :

Macroéconomie Internationale,
Banque et Econométrie
Financière, coordonné par
Valérie MIGNON ;

Développement Durable,
Environnement et Energie,
coordonné par Lionel RAGOT ;

Droit, Institutions,
Règlementation et Interactions
Stratégiques, coordonné par
Eric LANGLAIS.

Direction :

Nadine LEVRATTO, Directrice
Saïd SOUAM, Directeur adjoint
Frédéric HAMMERER, Secrétaire

Ce numéro de rentrée de l'édition 2020 de la lettre d'EconomiX est le premier d'une nouvelle mandature pour notre unité dont le statut d'unité mixte de recherche CNRS-université Paris Nanterre a été renouvelé au 1^{er} janvier dernier. Cette reconnaissance doit beaucoup à Valérie Mignon, précédente directrice dont nous saluons l'implication sans faille dans la gestion et le rayonnement du laboratoire et la capacité intégratrice exemplaire. Nous ne saurons trop la remercier d'avoir œuvré pour faire d'EconomiX une unité de premier rang dans le domaine de la recherche en économie.

L'entrée dans ce nouveau quinquennal se traduit, entre autres par l'arrivée d'une nouvelle équipe de direction. Nous aurons ainsi l'honneur et le plaisir de diriger EconomiX pour les cinq prochaines années. Le programme qui a conduit à notre nomination et que nous avons commencé à mettre en œuvre tient en trois mots : développement, rayonnement et cohésion. Il s'agit bien sûr du développement de recherches de qualité dans le droit fil de celles qui ont été menées jusqu'à présent par les membres de l'unité et du développement de cette dernière grâce à des recrutements de collègues et de doctorants qui viennent enrichir nos équipes. Le rayonnement d'EconomiX repose sur une offre d'événements sans cesse renouvelée, un engagement croissant dans des projets de recherche sélectionnés dans le cadre d'appels d'offres ou de partenariats avec des institutions publiques et privées, ainsi que l'accueil d'un nombre toujours plus important de professeurs invités permettant de renforcer notre présence à l'international. La cohésion de notre unité est la condition permissive de ces réalisations. Nous sommes convaincus que l'engagement marqué dans des opérations collectives, d'une part, et la pluralité des méthodes et des thématiques de recherche, d'autre part, confèrent à EconomiX une place unique dans le paysage de la recherche. Nous aurons à cœur de développer ces actifs, de faire progresser nos forces et de renforcer le collectif par une politique scientifique ouverte et ambitieuse.

La vie académique en ce premier semestre 2020 s'est déroulée dans un contexte unique de pandémie de coronavirus qui ne saurait être passé sous silence. L'ensemble du système d'enseignement supérieur et de la recherche a été mis à l'épreuve. EconomiX a su relever les défis imposés par un confinement d'une durée exceptionnellement longue dans les universités auquel a succédé une longue période d'incertitude sur les modalités de la rentrée. Les nombreux séminaires de notre unité ont pu se tenir grâce à l'utilisation d'outils de communication à distance qui se sont durablement installés dans le fonctionnement de la recherche ; l'équipe administrative et de techniciens a continué de répondre aux besoins de la recherche grâce à l'apprentissage rapide des nouveaux modes de fonctionnement ; les enseignant-chercheurs de l'unité se sont distingués par une activité de production de recherche et de valorisation exceptionnelle. Dès le mois d'avril, une page Covid-19 recensant toutes les contributions académiques et les interventions dans la presse et sur les ondes des membres de l'unité sur les causes, les manifestations et les conséquences de l'épidémie a été créée. Elle a été visitée environ 2000 fois, relayée par de nombreuses institutions et médias et continue d'être alimentée de manière régulière. D'autres signes attestent du dynamisme de notre unité. Depuis le début de l'année, vingt nouveaux documents de travail couvrant l'ensemble des thématiques de recherche d'EconomiX ont été mis en ligne, plusieurs programmes de recherche ont été sélectionnés dans des appels à projets, des jeunes docteurs ont été recrutés, deux collègues ont été promus et dix nouveaux arrivants nous rejoignent pour renforcer notre potentiel de recherche.

Outre un bilan des activités, cette nouvelle lettre d'EconomiX présente l'agenda des prochaines manifestations que nous espérons ouvertes au plus grand nombre. Elle donne également à voir comment les recherches des membres de l'unité trouvent des débouchés dans le domaine des politiques publiques. Celle d'Andreea Cosnita-Langlais souligne que l'allègement des règles de droit européen de la concurrence n'est pas la seule voie pour favoriser l'engagement des entreprises dans des stratégies plus respectueuses de l'environnement mais que d'autres outils, de nature réglementaire, peuvent être mis au service de la transition écologique. Pierre Durand et Gaëtan Le Quang montrent comment une exigence de financement des banques en actions ordinaires permettrait de réduire le risque de liquidité et les coûts de faillites bancaires pour les contribuables, contribuant ainsi à un meilleur fonctionnement du système financier. La troisième chronique est signée Florian Morvillier, jeune docteur d'EconomiX. A partir d'une analyse des déterminants des taux de change, il met en lumière les risques encourus dans le cadre de la zone euro et du rôle des infrastructures comme facteur de correction des déséquilibres externes au sein d'une zone monétaire. Ces notes donnent un aperçu de la variété et de la qualité des publications des membres de l'unité dont une large partie est présentée sur notre site internet.

Nous espérons que les quelques pages qui suivent vous permettront de découvrir la richesse de nos travaux de recherche et de nos activités et que nous aurons l'occasion de vous retrouver, nombreux, à l'occasion des prochains événements organisés par EconomiX.

Excellente reprise et bonne rentrée !

Nadine Levratto
Directrice d'EconomiX
&
Saïd Souam
Directeur adjoint



Andreea Cosnita-Langlais

Maîtresse de conférences
Membre de l'axe
« Droit, Institutions,
Règlementation et Interactions
Stratégiques »

<https://economix.fr/fr/page/cosnita-langlais-andreea>

L'axe de recherche DIRIS, coordonné par Eric Langlais est spécialisé sur l'analyse économique du droit et des institutions judiciaires et sur l'analyse économique des interactions stratégiques.

1) L'analyse économique du droit et des institutions judiciaires.

A partir des outils usuels de l'analyse économique (microéconomie, théorie des jeux, théorie des incitations et des contrats, méthodes économétriques ou expérimentales), il s'agit notamment d'étudier les effets de la réglementation et du droit sur le fonctionnement des marchés ou l'organisation de certaines activités et professions ; d'analyser et de comparer l'impact des traditions juridiques et de l'organisation de l'institution judiciaire, sur les activités marchandes et non marchandes ; ou encore d'évaluer les effets liés à la dynamique d'évolution des systèmes juridiques (diversité, harmonisation ou standardisation).

2) L'analyse économique des interactions stratégiques

Cet ensemble de travaux portent sur les fondements de la concurrence imparfaite (concepts de théories des jeux, approche des variations conjecturales) et sur les manifestations et les conséquences du pouvoir de marché dans des économies décentralisées. Ainsi, la modélisation des interactions stratégiques concerne des univers marchands complexes où les marchés sont interconnectés. Les modèles analysés mettent aussi en lumière les éventuelles défaillances des marchés dues aux comportements imparfaitement concurrentiels. Des propositions de politiques publiques peuvent aussi être étudiées.

Une concurrence moins intense serait-elle plus « verte » ? Ou comment éviter le piège des « bons » cartels¹

Il est communément admis que l'objectif fondamental du droit de la concurrence est de protéger et préserver la concurrence, comme moyen le plus approprié pour garantir une allocation efficace des ressources en économies de marché, ce qui se traduit des prix plus faibles, des produits de meilleure qualité, et davantage de choix pour les acheteurs (OCDE, 1994). Cela n'est pas incompatible avec une production plus soutenable et « verte », bien au contraire : si les consommateurs souhaitent des biens et services plus « verts », la concurrence va orienter les choix de production vers de telles préférences. De plus, l'innovation est stimulée par la concurrence (Aghion et al. 2018), et par extension, par l'antitrust (Baker (2007) – or sans innovation, point de soutenabilité.

Cependant, des voix s'élèvent pour réclamer un droit de la concurrence plus clément, afin de ne pas freiner le virage que certaines entreprises pourraient entamer vers une production plus soutenable. Ainsi, avant même que l'actuelle présidente de la Commission Européenne, Ursula von der Leyen, fasse de la question de la soutenabilité environnementale une des priorités de son mandat avec le lancement du European Green Deal², le Parlement européen avait demandé en février 2019 que les règles de concurrence européennes soient adaptées pour tenir compte davantage des considérations d'intérêt public comme la soutenabilité environnementale³. Cet appel en faveur d'une politique de la concurrence plus laxiste est motivé par la perception que l'antitrust pourrait être un obstacle aux restrictions à la concurrence qui favoriseraient néanmoins le bien-être, en permettant une consommation et une production plus durables. L'argument paraît évident dans le cas des pratiques comme les ententes entre les entreprises, et n'a pas manqué d'être mis en avant régulièrement : lorsque la production implique une externalité négative, comme par exemple la pollution ou bien l'utilisation décentralisée d'une ressource commune, la mise en place d'un cartel entre les firmes limitera nécessairement l'externalité négative par la baisse de l'output qui en résulte.⁴

En pratique, l'actuel Traité de Fonctionnement de l'Union Européenne (TFUE) permet déjà des exemptions au droit de la concurrence : l'Article 101, paragraphe 3, stipule que pour qu'une restriction de la concurrence puisse bénéficier d'une telle exemption, elle doit fournir aux consommateurs une part équitable des avantages qui découlent de l'amélioration de la production ou de la distribution de biens qu'elle engendre. La pratique respective doit en plus d'être indispensable à cette fin, et aussi préserver la concurrence pour les

1 Cette chronique est partiellement basée sur Cosnita-Langlais (2020).

2 https://ec.europa.eu/info/strategy/priorities-2019-2024/european-green-deal_en

3 <https://www.competitionpolicyinternational.com/eu-parliament-demands-fundamental-overhaul-of-competition-policy/>

4 Selon Adler (2004), l'application des lois antitrust fédérales contre les « cartels de conservation » a contribué à la surpêche de la sardine en Californie. Au Pays-Bas, le cartel de la crevette de la mer du Nord a été condamné par l'autorité de la concurrence néerlandaise en 2003 pour entente sur les prix, en dépit de l'argument selon lequel la pêche réduite permettait la conservation de la ressource. En 2013, à la suite de l'Accord national sur l'énergie pour une croissance durable, les principales compagnies d'électricité néerlandaises ont convenu collectivement de fermer cinq centrales électriques au charbon et de réduire ainsi la capacité d'au moins 10% (Kloosterhuis et Muldert, 2015), mais se sont vues refuser la mise en place de l'accord par l'autorité de la concurrence néerlandaise en raison de la baisse concertée de la production.

produits en question. La question pertinente est donc de savoir si les restrictions de concurrence du type ententes horizontales peuvent réellement satisfaire toutes ces conditions pour ainsi bénéficier d'une telle exemption; des contributions très récentes dans la littérature académique essaient d'y répondre.

Hashimzade et Myles (2017) analysent ce point dans le cadre d'un oligopole où les entreprises rivales réalisent des dépenses environnementales en même temps qu'elles choisissent les prix de leurs produits. Ces contributions environnementales correspondent par exemple aux activités de réduction de la pollution, ou à l'amélioration de l'image de marque pour augmenter la demande des consommateurs qui eux apprécient les biens « verts »⁵. Qu'elles affectent l'offre ou bien de la demande, ces dépenses environnementales seront stimulées par une baisse de la concurrence. Mais puisque les entreprises contribuent à l'environnement pour des motifs stratégiques, afin d'augmenter leurs bénéfices, la formation d'un cartel réduira le besoin de telles dépenses, de sorte que leur niveau diminuera et le bien-être des consommateurs également.

Spiegel et Schinkel (2017) abordent cette question dans le cadre d'un duopole avec biens différenciés horizontalement, où les entreprises choisissent dans une première étape leurs investissements dans la « soutenabilité » de leurs produits, puis se font ensuite concurrence en quantités. Les consommateurs pour leur part valorisent les produits soutenables, et les entreprises peuvent s'entendre sur leurs investissements « verts », sur leurs outputs, ou bien sur les deux. Dans ce cadre, le cartel sur les choix de production est le seul qui favorise les investissements dans la soutenabilité des produits. L'intuition est assez simple: compte tenu de la différenciation des produits, les investissements dans la soutenabilité engendrent des externalités négatives entre les entreprises. La coordination de ces dépenses dans un cartel en première étape leur permettrait d'internaliser ces externalités, ce qui va donc limiter leurs investissements. En revanche, un cartel sur la production en deuxième étape entraînera des investissements plus élevés en amont, car sans pouvoir déterminer librement leurs outputs, les entreprises se feront concurrence en se différenciant par la soutenabilité de leurs produits. Cependant, Spiegel et Schinkel (2017) montrent que le cartel de production nuira toujours aux consommateurs, sauf lorsque les biens sont suffisamment homogènes et les investissements dans la soutenabilité suffisamment peu coûteux.

Treuren et Schinkel (2018) généralisent le cadre d'analyse de Spiegel et Schinkel (2017) en considérant un oligopole à n entreprises, qui permet d'analyser les effets induits par des cartels partiels (n impliquant pas toutes les firmes du marché) ; ils concluent que la seule configuration où les consommateurs pourraient profiter de la mise en place d'un cartel de production est celle d'un marché extrêmement concentré avec seulement deux ou trois entreprises. Cette analyse montre aussi que la préservation d'une concurrence résiduelle sur le marché, condition nécessaire pour obtenir l'exemption légale du cartel, ne pourra pas être souvent remplie.

Au-delà de l'impératif de la préservation d'une concurrence résiduelle, l'exemption légale en droit européen repose aussi sur l'exigence de compenser les acheteurs lésés par la surcharge de prix pratiquée par les entreprises au sein du cartel. Deux alternatives ont été examinées jusqu'à présent dans la littérature. L'obligation de compenser les consommateurs peut être interprétée comme la contrainte pour le cartel de rétablir une production compétitive sur le marché des produits. Dans les analyses de Spiegel et Schinkel (2017) et Treuren et Schinkel (2018), la contrainte de maintenir une production compétitive sur le marché des produits diminue les incitations stratégiques à investir dans la soutenabilité en dessous de leurs niveaux compétitifs. Autrement dit, l'obligation de compenser les consommateurs efface l'incitation à « verdir » la production des firmes. Schinkel et Tóth (2019) envisagent une voie différente pour la compensation des acheteurs, en s'appuyant sur la littérature consacrée en économie publique aux contributions privées volontaires à la fourniture d'un bien public. Leur analyse part de la situation où les individus partagent leur revenu entre trois biens: le bien privé, fourni par les entreprises du cartel, un produit numéraire représentant le reste de l'économie, et enfin le bien public auquel tous peuvent contribuer, les individus tout comme les entreprises du cartel. Sans coordination, le financement des biens publics est généralement insuffisant, donc en principe, la fourniture du bien public par le cartel pourrait aider à résoudre ce problème et ainsi compenser les individus pour le prix plus élevé pratiqué sur le bien privé. Pourtant, Schinkel et Tóth (2019) montrent que cette méthode de compensation est généralement vouée à l'échec. Tout d'abord, les entreprises membres du cartel ont intérêt à augmenter le prix du bien privé autant que possible et à contribuer le moins possible au bien public. De plus, leur contribution au bien public sera d'autant plus faible que beaucoup de consommateurs le valorisent et participent ainsi davantage à son financement. Enfin, cette méthode de compensation est très coûteuse dès lors que les individus qui subissent le préjudice le plus important du fait de la surcharge sur leur consommation relativement élevée de bien privé sont

5 Qui incorporent par exemple l'énergie «verte», ou qui sont compatibles avec le bien-être animal, ou qui sont issus du commerce équitable etc.

également ceux qui contribuent le moins au bien public, en raison de leurs préférences.

Pour conclure, rappelons que l'exemption légale aux restrictions de concurrence comme les cartels repose sur l'hypothèse que ceux-ci pourraient encourager une production plus « verte » tout en évitant aux consommateurs de subir de pertes d'utilité. Mais la littérature émergente sur le sujet montre que les cartels ne peuvent pas promouvoir un tel intérêt public (sauf sur des marchés déjà fortement concentrés), et que les remèdes envisagés en faveur des consommateurs lésés ne permettent pas d'apporter une compensation effective pour le préjudice qui leur a été infligé. Ce second aspect apparaît d'autant plus problématique qu'il a été établi que certains cartels ont délibérément tenté de nuire à l'intérêt public au lieu de le promouvoir⁶. Au total, il semble donc difficile de soutenir que de tels accords horizontaux restrictifs seraient indispensables et efficaces pour obtenir une production plus soutenable. Des interventions publiques autres que la politique de la concurrence devraient plutôt être envisagées.

Les alternatives sont en fait bien connues. Il peut s'agir par exemple de la réglementation *ex ante*, imposant des normes de qualité minimale, ou des normes de technologies plus « vertes ». Il peut s'agir encore de l'adoption d'un régime de responsabilité environnementale *ex post*, dont l'objectif est de fournir des incitations pour une soutenabilité accrue de la production, et de contraindre les entreprises fautives à verser une indemnisation pour les dommages causés à l'environnement et d'entreprendre des mesures de restauration. Ces méthodes alternatives en faveur d'une production plus « verte » ont bien entendu leurs propres inconvénients. La conception d'une réglementation efficace est certainement complexe et nécessite des informations substantielles qui peuvent faire défaut. La qualité du système judiciaire déterminera *in fine* les effets de l'application de la responsabilité pour les dommages causés à l'environnement. Par ailleurs, celle-ci pourrait avoir des implications négatives sur la concurrence, notamment en facilitant la mise en place des cartels.⁷

Aussi imparfaites soient-elles, ces interventions publiques alternatives sont déjà utilisées. La possibilité d'ajouter en plus des exemptions antitrust afin de « verdir » la production des entreprises mérite d'être davantage étudiée avant qu'une telle décision ne soit prise. L'enjeu est de taille, comme l'explique l'actuelle vice-présidente exécutive et commissaire à la concurrence de la Commission européenne, Margrethe Vestager: *«I'm a great believer in corporate social responsibility. I welcome it when companies take a broader view of their role than just selling the best product at the lowest prices but also look at sustainability for example. [...] But I don't think it's for competition enforcers to start pursuing those objectives. [...] The moment we turn a blind eye to a company breaking the competition rules, just because that might help to achieve other aims, we would lose the independence that makes us effective.»*⁸

Références

Adler, J.H. 2004. Conservation Cartels. *Regulation* 27(4), 38–45.

Aghion, P., Bechtold, S., Cassar, L. and Herz, H. 2018. The Causal Effects of Competition on Innovation: Experimental Evidence. *Journal of Law, Economics, and Organization* 34(2), 162–195.

Baker, J.B. 2007. Beyond Schumpeter vs. Arrow: How antitrust fosters innovation. *Antitrust Law Journal* 74(3).

Baumann, F., Charreire, M., and Cosnita-Langlais, A. 2020. Market collusion with joint harm and liability sharing. *International Review of Law and Economics* 62.

Cosnita-Langlais, A. 2020. On the law and economics of public interest defense for cartels. *Concurrences* N° 2-2020, Art. N° 94325, www.concurrences.com

6 La Commission Européenne a envoyé en avril 2019 une notification des griefs à plusieurs grands constructeurs automobiles allemands qui se seraient entendus entre 2006 et 2014 pour ralentir le développement de la technologie de filtrage des émissions des véhicules à essence et diesel (https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/IP_19_2008).

7 Friehe (2014) par exemple examine l'impact de différents régimes de responsabilité environnementale (responsabilité stricte vs négligence) sur la formation des cartels lorsque les atteintes à l'environnement sont purement individuelles. Baumann, Charreire et Cosnita-Langlais (2020) appliquent la même démarche pour des régimes de partage de la responsabilité lorsque les dommages à l'environnement résultent de l'action conjointe des firmes d'une industrie.

8 Discours prononcé lors du 15^e Forum mondial de l'OCDE sur la concurrence, Paris, 1^{er} décembre 2016.

Friehe, T. 2014. Tacit collusion and liability rules. *European Journal of Law and Economics* 38(3), 453-469.

Hashimzade, N. and Myles, G.D. 2017. Do Corporate Environmental Contributions Justify the Public Interest Defence?. CESifo Working Paper, No. 6755.

Kloosterhuis, E. and Muldert, M. 2015. Competition Law and Environmental Protection: The Dutch Agreement on Coal-Fired Plants. *Journal of Competition Law & Economics* 11(4), 855-880.

OCDE (1994), *Interim Report on Convergence of Competition Policies*, OECD/GD(94)64, at Annex, Areas of Convergence in Competition Policy and Law.

Schinkel, M.P. and Spiegel, Y. 2017. Can Collusion Promote Sustainable Production? *International Journal of Industrial Organization* 53, 371-398.

Schinkel, M.P. and Toth, L. 2019. Public Goods Provision by a Private Cartel. Tinbergen Institute Discussion Paper 2019-086/VII.

Treuren, L. and Schinkel, M.P. 2018. Can Collusion Promote Sustainable Consumption and Production ? Not Beneficially Beyond Duopoly. Amsterdam Center for Law & Economics Working Paper No. 2018-01



Pierre Durand

Pierre Durand est doctorant à EconomiX sous la direction de la Professeure des universités Valérie Mignon. Ses travaux portent sur l'efficacité et impact des réformes de réglementation prudentielle sur l'industrie bancaire et l'activité économique.

<https://economix.fr/fr/page/durand-pierre>



Gaëtan Le Quang

Gaëtan Le Quang est Maître de conférences en économie à l'université de Lyon 2. Ses travaux portent sur l'économie bancaire en général et les questions liées à la réglementation bancaire et à la comptabilité bancaire en particulier.

<https://sites.google.com/view/glequang/accueil>

Réglementation bancaire : et si les actions ordinaires étaient la solution ?

La régulation bancaire fait aujourd'hui face à une multitude d'enjeux qui imposent une redéfinition des règles qui encadrent l'activité des banques. Outre sa mission traditionnelle, à savoir garantir la continuité des missions de service public assurées par le système bancaire, la réglementation des banques doit désormais permettre d'orienter les flux financiers vers les investissements devant financer la transition vers une économie plus verte (Bolton et al., 2020). Dans ce contexte, le régulateur pourrait être tenté de produire autant de règles qu'il existe d'objectifs visés. C'est, en effet, la réponse qui a été apportée à la crise de 2007-2008. De fait, au lieu d'envisager une solution globale, le régulateur a produit une multitude de règles devant chacune permettre de résoudre un problème spécifique : le risque de liquidité, qui s'est manifesté avec force pendant la crise de la fin des années 2000, est pris en considération au travers de deux ratios de liquidité (le Liquidity Coverage Ratio et le Net Stable Funding Ratio), le problème associé à la faillite des banques systémiques a fait l'objet d'une mesure spécifique (le Total Loss Absorbing Capacity), et la question des leviers excessifs doit être réglée par des contraintes présentées dans le premier pilier de Bâle III. Aujourd'hui, en surcroît de ces règles, sont, entre autres, proposées la mise en place de ratios de levier sectoriels dans le but de pénaliser les secteurs intensifs en carbone (D'Orazio et Popoyan, 2019) et celle d'une pondération différenciée au niveau du ratio de capital réglementaire qui allégerait le coût en capital des actifs verts par rapport aux autres types d'actifs (Rozenberg et al., 2013). Nous pensons qu'une telle multiplication des règles n'est pas la meilleure solution, d'autant plus qu'elle prête le flanc aux critiques du lobby bancaire auxquelles semblent sensibles les parlementaires français (et européens), comme en témoigne leur vote, le 7 janvier 2020, à l'encontre de l'application complète du corpus de Bâle. Au contraire, nous défendons l'idée (Durand et Le Quang, 2020) qu'une contrainte forte en actions ordinaires serait préférable à la multiplication des règles aujourd'hui observée.

Une telle contrainte permettrait, en effet, tout à la fois de réduire le maturity mismatch¹ à l'origine du risque de liquidité², de lutter contre la constitution de leviers excessifs et de protéger les contribuables des coûts associés aux faillites bancaires³. En outre, les banques dont la structure de financement repose plus sur les actions que sur des instruments de court-terme sont plus à même d'investir dans les actifs de long-terme qui doivent permettre de combler le green investment gap⁴. Cependant, l'industrie bancaire s'oppose

1 Situation dans laquelle le bilan présente un passif de court-terme plus important que l'actif de court-terme.

2 Dans la mesure où les actions constituent une source de financement stable, il y a peu de chances qu'une banque dont le financement repose en grande partie sur les actions ait à faire face à des besoins de liquidités inattendus dans le court-terme.

3 Un des impératifs les plus urgents de l'après crise était de faire en sorte que les contribuables n'aient plus à venir au secours du système bancaire au travers de renflouements externes (bailouts) extrêmement coûteux. C'est l'objectif du TLAC et du Minimum Requirement for own funds and Eligible Liabilities qui imposent aux banques de financer une partie de leurs activités à l'aide de dette subordonnée. Une telle dette est, cependant, toujours moins à même que les actions ordinaires d'absorber les pertes (Admati et al., 2013).

4 Le green investment gap correspond aux investissements supplémentaires dans les activités à bas carbone nécessaires à la décarbonation du système économique.

systématiquement à la mise en place d'une contrainte en actions fortes, arguant qu'elle aurait un impact négatif sur la capacité des banques à mener à bien leurs activités en augmentant le coût de financement de ces dernières. Comme le montrent Admati et al. (2013), c'est cependant là un argument fallacieux. De fait, une banque qui se finance principalement par actions est moins susceptible de faire faillite qu'une banque qui se finance majoritairement à l'aide d'instruments de court-terme. En conséquence, puisque la probabilité de défaut de la première est plus faible que celle de la seconde, la prime de risque demandée par les créiteurs est plus faible dans le premier cas que dans le second. Le coût total de financement d'une banque qui se finance très largement à l'aide d'actions ordinaires peut ainsi être plus faible que celui d'une banque qui privilégie d'autres instruments. C'est ce que mettent en évidence Gambacorta et Shin (2016) en montrant qu'une hausse de 1 point de pourcentage du ratio des actions ordinaires sur l'actif total entraîne une baisse de 4 points de base du coût de la dette. Il semble donc que l'argument selon lequel une contrainte forte en actions ordinaires pénaliserait les banques ne tient pas.

C'est dans cette perspective que s'inscrit notre article. En appliquant la méthode des forêts aléatoires (résultats dans le graphique 1) à des données de bilan concernant un nombre important de banques localisées dans 21 pays différents, nous montrons que le ratio des actions ordinaires sur le total de l'actif a un impact positif sur la performance des banques lorsqu'elle est mesurée par le rendement moyen des actifs (appréhendé par le Return On Average Assets). Un renforcement prononcé des exigences en capital dur aurait ainsi un impact positif sur l'activité des banques. Cependant, ce même ratio a, la plupart du temps, un effet négatif sur la valeur actionnariale moyenne des banques (mesurée par le Return On Average Equity).

Ainsi, le coût associé à des exigences en actions ordinaires plus contraignantes est surtout un coût privé supporté par les actionnaires, et non un coût social comme l'affirme souvent l'industrie bancaire. En conclusion, il n'y a pas de raison, autre que l'intérêt des actionnaires, qui s'oppose à la définition d'une contrainte forte en actions ordinaires. C'est la direction que devrait, selon nous, emprunter le régulateur bancaire pour faire face tout autant aux enjeux associés à la stabilité des banques qu'à ceux posés par le changement climatique.

Références

Admati, Anat R., Peter M. DeMarzo, Martin Hellwig, et Paul Pfleiderer. 2013. « Fallacies, Irrelevant Facts, and Myths in the Discussion of Capital Regulation: Why Bank Equity Is Not Socially Expensive ». Max Planck Institute for Research on Collective Goods.

Bolton, Patrick, Morgan Després, Luiz Awazu Pereira da Silva, Frédéric Samama, et Romain Svartzman. 2020. « The green swan – Central banking and financial stability in the age of climate change ». Bank for International Settlements and Bank de France Working Paper.

D'Orazio, Paola, et Lilit Popoyan. 2019. « Fostering Green Investments and Tackling Climate- Related Financial Risks: Which Role for Macroprudential Policies? » Ecological Economics 160:25-37.

Durand, Pierre, et Gaëtan Le Quang. 2020. « Banks to basics! Why banking regulation should focus on equity ». Working Paper EconomiX à paraître.

Gambacorta, Leonardo, et Hyun Song Shin. 2018. « Why Bank Capital Matters for Monetary Policy ». Journal of Financial Intermediation 35:17-29.

Rozenberg, Julie, Stéphane Hallegatte, Baptiste Perrissin-Fabert, et Jean-Charles Hourcade. 2013.

« Funding Low-Carbon Investments in the Absence of a Carbon Tax ». Climate Policy.



Florian Morvillier

Florian Morvillier est doctorant à EconomiX sous la direction de la Professeure des universités Valérie Mignon. Ses travaux portent sur les déséquilibres globaux, les déterminants des taux de change, l'économétrie appliquée, le taux de change d'équilibre.

<https://economix.fr/fr/page/morvillier-florian>

Taux de change d'équilibre et déséquilibres macroéconomiques

L'interaction entre le taux de change et les déséquilibres externes a, récemment, refait son apparition dans le cadre de la guerre commerciale entre la Chine et les États-Unis. Le 5 août 2019, le président des États-Unis d'Amérique, Donald Trump, a tweeté que "China dropped the price of their currency to an almost a historic low. It's called "currency manipulation." Are you listening Federal Reserve? This is a major violation which will greatly weaken China over time!" Ce tweet du président américain, diffusé dans le contexte de l'escalade de la guerre commerciale entre la Chine et les États-Unis, illustre le vif intérêt suscité par le niveau du taux de change qui peut être à l'origine de tensions géopolitiques majeures.

Une mesure plus précise du potentiel gain de compétitivité associé à une monnaie peut être obtenue en recourant au concept de mésalignement de change. Le mésalignement est défini comme la déviation du taux de change réel par rapport à sa valeur d'équilibre. Si le premier est supérieur (resp. inférieur) au second, on considère que la monnaie est sur-évaluée (resp. sous-évaluée). Cette mesure est d'autant plus importante qu'une sous-évaluation peut se traduire par plusieurs gains pour l'économie domestique : amélioration de la croissance et compétitivité-prix accrue par rapport à ses partenaires commerciaux. C'est l'une des raisons pour lesquelles le président américain s'inquiète de l'évolution du renminbi (RMB) vis-à-vis du dollar. Cependant, l'accusation de sous-évaluation de la monnaie chinoise n'a pas fait consensus. D'une part, le département du Trésor américain a considéré que le RMB est sous-évalué par rapport au dollar américain, tandis que le Fond Monétaire International a affirmé que la monnaie chinoise est à son niveau d'équilibre. Cette guerre commerciale entre la Chine et les États-Unis illustre l'incertitude entourant les estimations du taux de change d'équilibre (TCEQ), ainsi que le lien entre mésalignements de change et apparition de déséquilibres du compte courant. S'inscrivant dans ce cadre, ma thèse a pour objectif l'étude des effets macroéconomiques des déséquilibres externes et internes, ainsi que l'examen des déterminants de long terme du taux de change.

Le premier chapitre s'intéresse à l'effet du passage à l'euro sur la vulnérabilité du compte courant à des chocs de demande et de mésalignements de change. Il analyse également comment l'adhésion à l'Union Économique et Monétaire affecte la correction des déséquilibres externes dans la zone euro. Pour répondre à ces différentes questions, nous déterminons la valeur d'équilibre du compte courant et du taux de change (TCEQ) pour deux sous périodes : 1980-1998 et 1999-2016. Le TCEQ est obtenu en utilisant l'approche du taux de change d'équilibre comportemental pour laquelle deux déterminants du taux de change effectif réel (TCER) sont retenus : l'effet Balassa-Samuelson (BS, Balassa, 1964 ; Samuelson, 1964) et la position extérieure nette. Puis, un modèle *vecteur autorégressif en panel* incluant l'*output gap*, le mésalignement de change et le déséquilibre du compte courant (différence entre le compte courant observé et sa valeur d'équilibre) est estimé pour un panel de onze pays de la zone euro pour les deux sous périodes. Nous contribuons à la littérature en montrant que, du fait de la disparition de la dévaluation comme outil d'ajustement macroéconomique, la vulnérabilité du compte courant aux chocs de demande et de mésalignements de change augmente considérablement. La correction des déséquilibres externes au sein de la zone euro devient également plus difficile.

Dans ce chapitre, le calcul du TCEQ fait intervenir l'effet BS. Selon ce dernier, une croissance de la productivité relativement plus importante dans le secteur échangeable par rapport au secteur non échangeable de l'économie domestique provoque une augmentation de salaire dans le secteur des biens échangeables. En supposant l'égalisation des salaires entre les deux secteurs, le prix relatif des biens non-échangés augmente, ce qui fait croître le niveau général des prix conduisant à une appréciation du taux de change réel. Bien qu'étant largement utilisé dans la littérature s'intéressant à la dynamique du taux de change réel, l'effet BS est mesuré *via* différents proxys. Une étude approfondie de sa robustesse est d'autant plus cruciale qu'il constitue une des forces motrices de la dynamique de long terme du taux de change réel (Couharde et al., 2018). Le deuxième chapitre de ma thèse propose donc une analyse détaillée de la robustesse de l'effet BS pour un panel de 38 économies en développement et émergentes sur la période 1980-2016. Cette investigation est importante car la littérature empirique existante souffre de deux limites majeures. Premièrement, elle échoue à contrôler pour la présence de la dépendance inter-individuelle (c'est-à-dire entre les pays) dans les données. Deuxièmement, aucune étude systématique sur la robustesse au choix du proxy n'a été effectuée pour les économies en développement et émergentes. Ce deuxième chapitre se propose de dépasser ces limites et d'apporter un éclairage nouveau sur l'effet BS pour ces pays. Nous examinons deux versions de l'hypothèse BS en utilisant un total de cinq mesures différentes. En recourant à l'estimateur *Cross Sectional-Distributed Lag* (CS-DL), nous montrons que, parmi les cinq proxys examinés, seuls le différentiel de productivité du travail entre les secteurs échangeables et non échangeables, et le prix relatif des biens non échangés permettent la validation de l'effet BS.

La hausse de la productivité du secteur échangeable à l'origine de l'effet BS peut s'expliquer par un accroissement du stock d'infrastructures disponibles dans l'économie domestique ayant pour origine une augmentation de l'investissement du gouvernement (Galstyan et Lane, 2009). Cependant, l'investissement du gouvernement ne constitue pas une mesure adéquate pour rendre compte de l'évolution du stock de capital physique dans l'économie (voir Pritchett, 1999 ; Arestoff et Hurlin, 2010 ; Calderón et al., 2015). Mon troisième chapitre se saisit de cette question en étudiant l'effet des infrastructures sur le TCER. A cette fin, nous prenons en compte le caractère multidimensionnel du stock d'infrastructures en considérant trois mesures différentes : le stock de télécommunications, la capacité de production d'électricité (CPE) et la qualité du réseau électrique. En raison de l'existence d'effets de réseau dans les infrastructures (Agénor et Moreno-Dodson, 2006 ; Candelon et al., 2013 ; Calderón et Servén, 2014), des effets non-linéaires dans leurs productivités marginales peuvent apparaître. Afin de les prendre en compte, nous estimons un modèle à transition lisse en panel (PSTR, Gonzales et al., 2005) sur un échantillon de 31 pays au cours de la période 1973-2014.

Nos résultats mettent en évidence la présence d'un impact non-linéaire des CPE et des télécommunications sur le TCER. Nous trouvons que lorsque le réseau n'est pas achevé ou que le stock d'infrastructures est faible, une augmentation des CPE et du stock de télécommunications déprécie le TCER, tandis que la dépréciation supplémentaire est plus faible ou inexistante une fois le réseau établi. Afin d'expliquer les résultats obtenus, plusieurs canaux de transmission sont proposés. Le premier est celui de la productivité, selon lequel une amélioration du réseau de télécommunications et une hausse des CPE améliorent la productivité marginale des inputs. Cette amélioration réduit le coût unitaire de production, diminuant le niveau des prix domestiques conduisant à une dépréciation du TCER. Lorsque le réseau est arrivé à maturité, une augmentation du stock de télécommunications et des CPE se traduit par une faible dépréciation supplémentaire ou une absence de dépréciation, car la majorité des gains de productivité est concentrée lors de la phase de construction du réseau.

Enfin, en ce qui concerne la qualité du réseau électrique, nous montrons que des pertes d'énergie électrique plus importantes sont associées à une dépréciation du TCER particulièrement marquée lorsqu'elles sont élevées. La qualité du réseau électrique affecte le TCER par l'intermédiaire de deux canaux de transmission antagonistes. Premièrement, pour faire face à la dégradation de la qualité du réseau électrique, les entreprises mettent en place des mesures d'adaptation qui augmentent leurs coûts de production, poussant à la hausse le niveau général des prix. Suivant ce canal des *mesures d'adaptation*, la dégradation du réseau électrique devrait engendrer une appréciation du TCER. Deuxièmement, selon le canal de la *demande*, la chute de revenus occasionnée par une dégradation du réseau électrique réduit la demande dans l'économie. Cette baisse a pour effet de diminuer la demande s'adressant aux entreprises, contribuant à une réduction du niveau général des prix, se traduisant, *in fine*, par une dépréciation de la monnaie domestique. Nos résultats suggèrent que le canal de la *demande* domine celui des *mesures d'adaptation* car nous observons une dépréciation du TCER suite à une dégradation de la qualité du réseau électrique.

Au total, plusieurs résultats clés émergent de notre thèse. Nous montrons que l'adhésion à la zone euro se traduit par un accroissement de la vulnérabilité du compte courant aux chocs de demande et de mésalignements de change. La correction des déséquilibres externes au sein de l'Union est également devenue plus difficile. Par ailleurs, s'agissant des déterminants du taux de change, nous mettons en évidence l'importance que revêt le choix du proxy dans la validation de l'effet BS. Enfin, nous montrons que les infrastructures contribuent à

améliorer notre compréhension de la dynamique de long terme du taux de change réel.

Références

Agénor, P.-R. & Moreno-Dodson, B. (2006), Public infrastructure and growth: New channels and policy implications, The World Bank.

Arestoff, F. & Hurlin, C. (2010), Are public investment efficient in creating capital stocks in developing countries?, *Economics Bulletin* 30(4), 3177–3187.

Balassa, B. (1964), The purchasing-power parity doctrine: A reappraisal, *Journal of Political Economy* 72(6), 584–596.

Calderón, C., Moral-Benito, E. & Servén, L. (2015), Is infrastructure capital productive? A dynamic heterogeneous approach, *Journal of Applied Econometrics* 30(2), 177–198.

Calderón, C. & Servén, L. (2014), Infrastructure, growth, and inequality: an overview, The World Bank.

Candelon, B., Colletaz, G. & Hurlin, C. (2013), Network effects and infrastructure productivity in developing countries, *Oxford Bulletin of Economics and Statistics* 75(6), 887–913.

Couharde, C., Delatte, A.-L., Grekou, C., Mignon, V. & Morvillier, F. (2018), Eqchange: A world database on actual and equilibrium effective exchange rates, *International economics* 156, 206–230.

Galstyan, V. & Lane, P. R. (2009), The composition of government spending and the real exchange rate, *Journal of Money, Credit and Banking* 41(6), 1233–1249.

Gonzales, A., Terasvirta, T., and van Dijk, D. (2005). Panel smooth transition regression models. Research Paper Series 165, Quantitative Finance Research Centre, University of Technology, Sidney.

Pritchett, L. (1999), Mind your p's and q's: the cost of public investment is not the value of public capital, The World Bank.

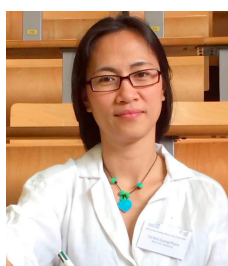
Samuelson, P. A. (1964), Theoretical notes on trade problems, *The Review of Economics and Statistics* 46(2), 145–154.

Nouveaux entrants - Chercheurs et Enseignants-Chercheurs



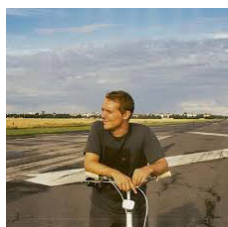
César Ducruet, Directeur de recherche

Directeur de recherche au CNRS, en mission, nous a rejoint le 7 septembre 2020. Ses thèmes de recherche concernant l'intégration territoriale et les relations multiscalaires réseau/territoire.



Thi Kim Cuong Pham, Professeure des universités

Maître de conférences à l'Université de Strasbourg de 2007 à 2020, Thi Kim Cuong Pham a été recrutée comme Professeure des universités à l'Université Paris Nanterre le 1er septembre 2020. Ses thèmes de recherche concernent l'économie publique, l'économie du développement et l'économie comportementale.



Thomas Chuffart, Maître de conférences

Maître de conférences à l'Université de Franche-Comté depuis 2017, Thomas Chuffart a été recruté à l'Université Paris Nanterre le 1er septembre 2020. Ses thèmes de recherche concernent l'économétrie financière, l'analyse des données textuelles et les modèles de volatilité.



Tarek Jaber-Lopez, Maître de conférences

Post-doctorant à l'Université d'Innsbruck (Autriche), Tarek Jaber-Lopez a été recruté comme Maître de conférences à l'Université Paris Nanterre le 1er septembre 2020. Ses thèmes de recherche concernent l'économie expérimentale et comportementale.



Guillaume Pierné, Maître de conférences

Post-doctorant au Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM), Guillaume Pierné a été recruté comme Maître de conférences à l'Université Paris Nanterre le 1er septembre 2020. Ses thèmes de recherche concernent le marché du travail, les inégalités et les discriminations.

Vie du laboratoire 1/8



Jean-Marc Zogheib, Maître de conférences

Chercheur à l'université Paris Dauphine, Guillaume Pierné a été recruté comme Maître de conférences à l'Université Paris Nanterre le 1er septembre 2020. Ses thèmes de recherche concernent le droit, les institutions, la réglementation et les interactions stratégiques.



Antoine Vatan, PRAG

Antoine Vatan a été recruté comme PRAG à l'Université Paris Nanterre le 1er septembre 2020.

Nouveaux entrants - Post-Doctorants



Lara Abdel Fattah

Thèmes de recherche : Les faillites d'entreprises (notamment les groupes d'entreprises) ; Le droit des entreprises en difficulté; Les contentieux juridiques liés à des faillites de groupes.



Lofti Abdi

Thèmes de recherche : Intelligence Artificielle, Machine Learning/Deep Learning et big data pour l'analyse et le traitement des données.

Nouveaux entrants - Doctorants



Milien Dhorne

Evaluation ex-ante d'un cadre de politiques publiques de soutien à la transition énergétique en présence d'intermittence de production et de systèmes de stockage. Sous la direction du Professeur Marc Baudry.

Vie du laboratoire ^{1/8}



Maxime Duval

Souveraineté, stabilité bancaire et politique monétaire au défi des Monnaies Numériques de Banque Centrale.
Sous la direction de la Professeure Laurence Scialom.



Lorenzo Garlanda

Essais sur l'évitement fiscal dans le secteur bancaire et son impact sur la stabilité financière.
Sous la direction de la Professeure Valérie Mignon.



Moustapha Sarr

Habitudes et comportements alimentaires des enfants dans les écoles parisiennes.
Sous la direction de la Professeure Johanna Etner.

Soutenances de thèses

Florian Morvillier

Taux de change d'équilibre et déséquilibres macroéconomiques
Sous la direction de Valérie Mignon
17 juin 2020

Nestor Odjoumani

Essays on macroeconomic impacts of global uncertainty
Sous la direction de Dramane Coulibaly
9 juillet 2020

Devenir des docteurs

Hicham Belkouch : Statisticien à la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV)

Lesly Cassin : Post-doctorante à l'Université de Paris 1

Kymble Christophe : Chargé d'évaluation des politiques publiques à la Direction Générale des Entreprises (DGE)

Gaëtan Le Quang : Maître de conférences à L'Université de Lyon 2

Julian Milovich : Consultante à l'Université d'Oxford

Thu Ha Tran : Enseignante à la Brest Business School

Eléazar Zerbo : Data Scientist dans un cabinet de conseil (Aquila Data Enabler).

Nomination



Dramane Coulibaly

Dramane Coulibaly a été recruté comme Professeur des universités à l'université de Lyon 2 le 1er septembre 2020.

Agenda

6 octobre 2020

Quel futur pour l'industrie dans les territoires métropolitains ?

L'image de l'industrie dans les milieux urbains synonyme de dommages, accidents et autres nuisances est négativement connotée. Le mouvement global de désindustrialisation, la disqualification des usines au profit de l'économie de la connaissance et les politiques d'aménagement ont provoqué un recul de l'emploi industriel mais pas son reflux des villes. Des études mentionnent que 60% des emplois industriels se situent dans les plus grands pôles urbains français.

Les nouvelles formes d'organisation de la production et les risques liés au changement climatique appellent toutefois une révision du mode traditionnel d'organisation du territoire reléguant dans les espaces peu denses les activités de production. La crise globale de 2009 a également mis à mal le principe selon lequel la croissance économique et le dynamisme de l'emploi trouvaient leur source dans les activités résidentielles, les territoires ayant perdu leurs usines étant également ceux qui, aujourd'hui, rencontrent les plus grandes difficultés économiques. A l'opposé, ceux qui ont su préserver une activité industrielle voient leur trajectoire plutôt avantagée au regard des territoires qui se sont principalement spécialisés dans les services, aux ménages notamment. Enfin, la « géographie du mécontentement » croisant les mouvements et votes protestataires d'une part et l'évolution du tissu productif de l'autre souligne le rôle du recul de l'industrie dans les fractures territoriales et sociales.

Afin d'éviter que les villes se transforment en musées réservés à la classe créative et aux plus fortunés, tout en favorisant la proximité entre les lieux de production et de consommation des biens rendue nécessaire par la transition écologique, le colloque réunira universitaires et praticiens pour évoquer les conditions permissives d'une réindustrialisation des zones urbaines denses et les formes industrielles compatibles avec cette réorganisation des espaces économiques. En effet, si le retour d'activités industrielles correspondant au modèle de production de masse n'est pas envisageable, les nouvelles technologies et les nouveaux modes d'organisation de la production fondés sur le numérique rendent possible la présence d'entreprises « en ville ». FabLabs, co-working et tiers lieux sont les figures emblématiques mais aussi restrictives des villes qui voient leur avenir dans le productif. Au-delà de ce « nouvel artisanat » porté par le numérique, la notion de ville productive apparaît plus largement comme une réponse à la standardisation des grandes villes en favorisant l'accueil d'activités et de personnes diverses. C'est, par ailleurs, un moyen d'intégrer les dimensions économiques, sociales et écologiques de la ville qui, toutes trois, semblent en crise aujourd'hui.

Programme complet et inscriptions :

<https://economix.fr/fr/colloques-et-workshops/quel-futur-pour-lindustrie-dans-les-territoires-metropolitains-1>

15 et 16 octobre 2020**AFED 2020**

The 5th Annual Conference of the French Association of Law and Economics (AFED) will be organized on October 15-16, 2020, on line.

The purpose of AFED is to provide a discussion forum for all researchers interested in this interdisciplinary approach. The Conference accepts original works in both disciplines, law and economics, on various topics, including (not limited) : Asylum Law – Behavioural Law and Economics – Competition Law and Policy – Contract Theory and Contractual Regulation – Crime and Public Law Enforcement – Corporate Law and Governance – Environmental Law – Intellectual Property Law and Innovation Policy – Law and Finance – Law and Public Policy – Legal Rule-Making – Litigation and Disputes Resolution – Tort Law and Liability Rules – Predictive Justice. The best two papers will be selected and published in a special issue of the European Journal of Law and Economics. Parallel sessions will be held in both English and French. Plenary sessions with round-tables and a «Job Market Forum» conducted by professionals (specifically dedicated to PhD and master students) will be planned. Due the current sanitary situation and the uncertainty surrounding the next academic year on the campus, the Conference could take place online.

<https://economix.fr/fr/colloques-et-workshops/5th-annual-conference-of-the-french-association-of-law-and-economics>

18 novembre 2020**19ème Journée d'Économétrie - Développements Récents de l'Econométrie Appliquée à la Finance**

Cette 19e journée d'économétrie organisée à l'université Paris Nanterre a pour objet de permettre à des chercheurs de présenter des travaux de recherche théoriques et/ou appliqués en économétrie de la finance. L'accent sera mis sur l'utilisation des techniques économétriques les plus récentes.

Les propositions de communication (texte intégral) doivent être parvenues avant le 15 septembre 2020 par mail à : valerie.mignon@parisnanterre.fr

<https://economix.fr/fr/colloques-et-workshops/19eme-journee-deconometrie-developpements-recents-de-leconometrie-appliquee-a-la-finance>

Revues

Abdel Fattah Lara, Arcuri Giuseppe, Garsaa Aziza, Levratto Nadine, (2020), « Firm financial soundness and knowledge externalities : a comparative regional analysis », **Papers in Regional Science**, (A paraître).

Abdesselam Rafik, Bonnet Jean, Renou-Maissant Patricia, (2020), « What are the drivers of business demography and employment in the countries of the European Union? », **Applied Economics**, (A paraître).

Baumann Florian, Charreire Maxime, Cosnita-Langlais Andreea, (2020), « Market collusion with joint harm and liability sharing », **International Review of Law and Economics**, vol.62.

Bennani Hamza, Fanta Nicolas, Gertler Pavel, Horvath Roman, (2020), « Does Central Bank Communication Signal Future Monetary Policy in a (post)-Crisis Era? The Case of the ECB », **Journal of International Money and Finance**, vol.104.

Bennani Hamza, (2020), « Central Bank Communication in the Media and Investor Sentiment », **Journal of Economic Behavior and Organization**, vol.176, pp.431-444.

Bidard Christian, Erreygers Guido, (2020), « Exhaustible Resources and Classical Theory », **Oeconomia**, (A paraître).

Bidard Christian, (2020), « Condition for Linearity of the Wage Curve », **Metroeconomica**, vol.71, n°2, pp.449-455.

Bonnet Carole, Meurs Dominique, Rapoport Benoît, (2020), « Gender Pension Gaps along the Distribution: An Application to the French Case », **Journal of Pension Economics and Finance**, (A paraître).

Brei Michael, Jacolin Luc, Noah Alphonse, (2020), « Credit Risk and Bank Competition in Sub-Saharan Africa », **Emerging Markets Review**, (A paraître).

Busetto Francesca, Codognato Giulio, Ghosal Sayantan, Julien Ludovic A., Tonin Simone, (2020), « Existence and optimality of Cournot-Nash equilibria in a bilateral oligopoly with atoms

and an atomless part », **International Journal of Game Theory**, (A paraître).

Busetto Francesca, Codognato Giulio, Julien Ludovic A., (2020), « Atomic Leontievan Cournotian traders are always Walrasian », **Games and Economic Behavior**, vol.122, pp.318-327.

Cartelier Jean, (2020), « La théorie économique: un monument en péril? », **Cahiers d'Economie Politique**, n°77, pp.51-69.

Cherfi-Feroukhi Kahina, Souam Saïd, (2020), « Informal Economy, Government Intervention and Labor Market in Algeria: An Analysis by Structural Models », **Economics Bulletin**, vol.40, n°2, pp.1178-1193.

Cosnita-Langlais Andreea, (2020), « On the law and economics of public interest defense for cartels », **Concurrences**, n°2.

Couharde Cécile, Mouhoud Sara, (2020), « Fossil fuel subsidies, income inequality, and poverty: Evidence from developing countries », **Journal of Economic Surveys**, (A paraître).

Dedeurwaerdere Tom, Fabbri Giorgio, Melindi-Ghidi Paolo, (2020), « Using Environmental Knowledge Brokers to Promote Deep Green Agri-environment Measures », **Ecological Economics**, (A paraître).

Destrée Nicolas, (2020), « The Golden Rule of Capital Accumulation with Workers' Remittances », **Annals of Economics and Statistics**, n°137, pp.31-64.

Dughera Stefano, (2020), « Skills, preferences and rights: Evolutionary complementarities in labour organisation », **Journal of Evolutionary Economics**, (A paraître).

Favereau Olivier, (2020), « Economie : un individualisme méthodologique à la recherche de sa propre incomplétude », **L'Année Sociologique**, vol.70, n°1, pp.231-259.

Gandré Pauline, (2020), « US stock prices and recency-biased learning in the run-up to the Global Financial Crisis and its aftermath », **Journal of International Money and Finance**, vol.104.

Revue

Henneguelle Anaïs, Monnery Benjamin, Wolff François-Charles, (2020), « Prison, Semi-Liberty and Recidivism: Bounding Causal Effects in a Survival Model », **International Review of Law and Economics**, (A paraître).

Lepetit Laetitia, Strobel Frank, Tran Thu Ha, (2020), « An alternative Z-score measure for downside bank insolvency risk », **Applied Economics Letters**, (A paraître).

Lopez Villavicencio Antonia, Mignon Valérie, (2020), « Exchange rate pass-through to import prices: Accounting for changes in the Eurozone trade structure », **Review of World Economics**, (A paraître).

Marciano Alain, Melcarne Alessandro, Ramello Giovanni Battista, (2020), « Justice without romance. The history of the economic analyses of judges behavior – 1960-1993 », **Journal of the History of Economic Thought**, (A paraître).

Tran Thu Ha, (2020), « Les déterminants de la présence d'administrateurs minoritaires dans les banques avec un actionnariat concentré », **Revue Economique**, (A paraître).

Amdaoud Mounir, Zouikri Messaoud, (2019), « Impact de la politique de mise à niveau sur l'innovation: le cas des entreprises industrielles algériennes », **Revue d'Economie Industrielle**, n°168, pp.9-40.

Boyer Marcel, Faye Anne-Catherine, Gravel Eric, Kotchoni Rachidi, (2019), « Guiding principles in setting cartel sanctions », **Concurrences**, n°3.

Diaz-Bone Rainer, Favereau Olivier, (2019), « Perspectives of economics of convention on Markets, Organizations and Law. An introduction », **Historical Social Research**, vol.44, n°1, pp.7-24.

Favereau Olivier, (2019), « The economics of convention : from the practice of economics to the economics of practice », **Historical Social Research**, vol.44, n°1, pp.25-51.

Harnay Sophie, Marty Frédéric, Toledano Joëlle, (2019), « Algorithmes et décision concurrentielle : risques et opportunités »,

Revue d'Economie Industrielle, vol.166, (A paraître).

Kotchoni Rachidi, Leroux Maxime, Stevanovic Dalibor, (2019), « Macroeconomic Forecast Accuracy in data-rich environment », **Journal of Applied Econometrics**, vol.34, n°7, pp.1050-1072.

Le Quang Gaëtan, (2019), « Discretionary loan loss provisions and market discipline », **Economics Bulletin**, vol.39, n°4, pp.2931-2941.

Documents de travail

<https://economix.fr/fr/publications-documents-de-travail>

Asymmetric price transmission along the food marketing chain: A focus on the recent price war.

Chouaib Jouf

Banks to basics! Why banking regulation should focus on equity

Pierre Durand, Gaëtan Le Quang

Unconventional Monetary Policies: A Stock-Taking Exercise

Christian Pfister, Jean-Guillaume Sahuc

Covid-19 : analyse spatiale de l'influence des facteurs socio-économiques sur la prévalence et les conséquences de l'épidémie dans les départements français

Mounir Amdaoud, Giuseppe Arcuri, Nadine Levratto

Are business angel-backed companies truly different? a comparative analysis of the financial structure

Nadine Levratto, Julien Salin

Monetary Policy Transmission with Downward Interest Rate Rigidity

Grégory Leveuge, Jean-Guillaume Sahuc

Pratiques et doctrine des banques centrales au défi du changement climatique : rupture ou continuité ?

Laurence Scialom

International Economic Sanctions: Multipurpose Index Modelling in the Ukrainian Crisis Case

BALI Morad, Nady Rapelanoro

Currency misalignments and exchange rate regimes in Latin American countries: a trade-off issue

Jorge Carrera, Blaise Gnimassoun, Valérie Mignon, Romain Restout

Learning, house prices and macro-financial linkages

Pauline Gandré

When are Google data useful to nowcast GDP? An approach via pre-selection and shrinkage

Laurent Ferrara, Anna Simoni

Qualité des études d'impact et travail parlementaire

Benjamin Monnery, Bertrand du Marais

Taming Debt: Can GDP-Linked Bonds Do the Trick?

Sarah Mouabbi, Jean-Paul Renne, Jean-Guillaume Sahuc

It Takes a Village to Raise a Child. Impact Evaluation of the Training for Volunteers in Health and the Nutritional Recovery Cycles in West Guatemala

Juliana Yael Milovich, Elena Villar

Why do insurers fail? A comparison of life and non-life insolvencies using a new international database

George Overton, Olivier de Bandt

Exchange rate predictive densities and currency risks: A quantile regression approach

Niango Ange Joseph Yapi

The Wage-Maximisation Property

Christian Bidard

Publications ^{4/4}

Robustness of the Balassa-Samuelson effect: evidence from developing and emerging economies
Florian Morvillier

Emissions Trading with Transaction Costs
Marc Baudry, Anouk Faure, Simon Quemin

Directeurs de la publication

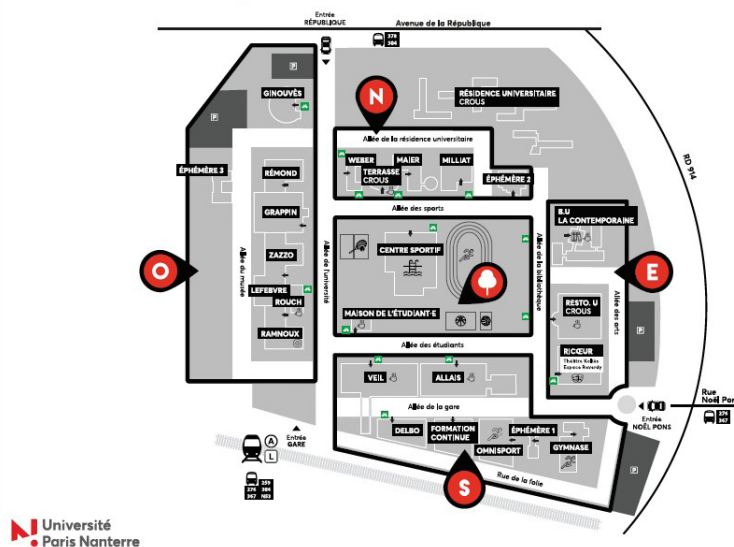
Nadine Levratto, Saïd Souam & Frédéric Hammerer

Conception / réalisation

Camille Crunchant



EconomiX
Université Paris Nanterre
Bâtiment Maurice Allais
200, avenue de la République
92001 Nanterre cedex

Plan du campus de Nanterre - Université Paris Nanterre

Pour suivre notre actualité : <https://twitter.com/economixu>



Nous écrire : secretariat@economix.fr



Site web : secretariat@economix.fr

EconomiX

